Le 19 novembre 2013.

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, mardi le 19 novembre 2013, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères Monsieur Jean-Luc Lavigne, conseiller Formant le quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween.

Messieurs Pascal Paquette et Guy Hudon sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Johanne Allard donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'agrandir la zone « H4 » à même une partie de la zone « I2 »;
- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone « l2 » afin d'ajouter l'usage « service public p3 »;
- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone « A4 » afin d'ajouter les usages complémentaires « fabrication artisanale de produit de la viande, vente de la viande (5420) ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Résolution 29-11-13

Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle, IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 351-2013

Le présent projet de règlement n° 351-2013 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'agrandir la zone « H4 » à même une partie de la zone « I2 »;
- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone « l2 » afin d'ajouter l'usage « service public p3 »;
- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone « A4 » afin d'ajouter les usages complémentaires « fabrication artisanale de produit de la viande, vente de la viande (5420) ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 00, au centre communautaire. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Madame Lise Nolette donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour l'objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

 d'agrandir l'aire d'affectation industrielle à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle moyenne densité.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Résolution 30-11-13

Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Johanne Allard, IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du plan d'urbanisme no 355-2013

Le présent projet de règlement no 355-2013 aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

 d'agrandir l'aire d'affectation industrielle à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle moyenne densité.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 janvier 2014, à 19 h 00 au centre communautaire. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Madame Johanne Allard donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de tarification afin :

• d'enlever l'obligation d'avoir un dépôt de 500 \$ pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour démolition.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

31-11-13 COURS SUR L'ÉTHIQUE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inscription et au déplacement de la nouvelle conseillère municipale, Madame Nancy Delisle, à la formation sur l'éthique avec la FQM, à Warwick le 25 janvier 2014, au coût de 215 \$ plus taxes.

Pont rang 1 sud : le ministère des Transports viendra faire des réparations d'ici les prochaines semaines. Circulaire aux résidents et appel Somum pour les dates des travaux.

32-11-13 LIVRES DU CENTENAIRE/PARTY DES BÉNÉVOLES

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner 5 livres du centenaire au comité organisateur du party des bénévoles, pour donner en cadeau lors de la soirée.

33-11-13 FORMATION CHARGÉES DE PROJET

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement des chargées de projet à une formation gratuite sur la conception du plan d'action du Réseau villes et villages en santé.

Nouvelle personne responsable chez Gesterra, Madame Johanie Pelletier, rencontre à venir.

Bâtiment sur le terrain municipal (ancien bar du festival) : en fin de compte la Coop ne le veut plus pour son kiosque, on regardera ce qu'on peut faire avec plus tard.

Nous n'irons pas à l'atelier de l'Ordre des ingénieurs à la MRC.

On confirme le texte à paraître dans le guide touristique de Tourisme Centre-du-Québec.

Nous avons reçu le 1^{er} décompte concernant les travaux de la rue de l'Église et Principale : compte tenu qu'il y a des bosses dans l'asphalte sur la rue Principale, Mme France Mc Sween parlera avec l'ingénieur, et on attend une confirmation écrite que le tout sera réparé au printemps prochain, avant de payer ce premier décompte au montant de 249 127,27 \$ à même l'argent reçu du programme de la taxe d'accise.

Nous recevons les prévisions des coûts par rapport au schéma de couverture de risques des différents services incendie de la MRC.

Résolution d'appui au travail des sages-femmes : on préparera un texte pour le mois prochain.

34-11-13 RECONNAISSANCE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire établir un acte notarié concernant la reconnaissance de droit de propriété sur le terrain du garage municipal actuel, situé au 13 rue Principale. Le tout afin d'avoir des titres clairs avant la construction de notre nouveau garage/caserne. Mme France Mc Sween et Mme Christiane Leblanc, respectivement maire et directrice générale et secrétaire trésorière, sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

35-11-13 TOLÉRANCE PANCARTES VTT

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tolérer les pancartes de VTT qui ont été posées sous les panneaux de circulation appartenant à la municipalité, considérant qu'on a un règlement permettant la circulation des VTT sur nos chemins.

36-11-13 SUIVI RÈGLEMENT ENTRETIEN PONCEAU

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une lettre à 3 personnes demeurant dans la municipalité, à l'effet de voir à l'entretien de leur ponceau de leur entrée privée (débarrasser des feuilles ou autre obstruction), ainsi que faire en sorte que l'eau provenant de leur terrain ne s'écoule pas vers le bord du chemin public mais dans le fossé. Leur faire parvenir un extrait de notre règlementation à cet effet faisant part de leur responsabilité.

Le conseil considère la possibilité de vendre le terrain vague sur la rue Principale, il y aurait une personne intéressée, on attend de voir son projet avant de donner un avis public pour le vendre, on pourra demander un prix de base.

M. Jean-Luc Lavigne nous parle du soutien que la municipalité, avec ses chargées de projet, pourrait apporter à la Corporation de gestion des Rivières (par exemple trouver des programmes de subvention). On attend les prochaines discussions avec ce comité.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 30).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1 Directrice générale et sec. très.